

Être Membre du bureau sans être un licencié de l'association est ce possible ?

Par Tsubaki Akaï, le 02/10/2019 à 20:06

Bonjour, une personne non adhérente à l'association peut-elle prétendre à devenir membre du bureau et/ou occuper un des trois postes clé tels que "président", "trésorier", ou "secrétaire"?

Merci pour votre aide.